

Edition du "REVEIL DU NORD"

Bureaux à PARIS, 43, boul. Haussmann (9<sup>e</sup>)

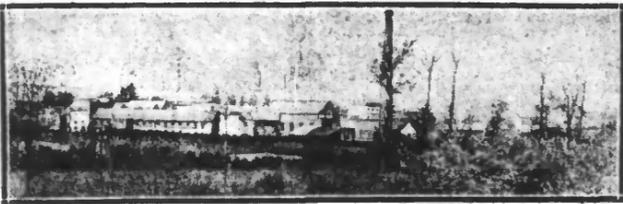
La plus forte vente de la région

ROUBAIX 45, Rue de la Gare, 45
TOURCOING 2 Place de l'Hôtel-de-Ville, 2

NOS ENQUETES ECONOMIQUES

L'industrie papetière dans la région de l'Aa

L'INDUSTRIE papetière aux environs de Lumbres, remonte au début du siècle dernier. La première usine de la région fut fondée à Vedringhem...



Une vue générale des papeteries de Lumbres

Primitivement, la papeterie de Vedringhem occupait cinq ouvriers, employait 60.000 drilles ou vieux chiffons, fabriquant 3.000 rames de papier du prix de 1 fr. 25 la rame.

Bien quelle soit la première qui semble avoir été construite aux environs de Lumbres, il ne faut pas oublier que d'autres points de la vallée de l'Aa connaissent déjà depuis de nombreuses années l'industrie papetière...

L'usine de Vedringhem fabrique évidemment du papier gris, de pauvre qualité. Elle est bien sûr à Assinghem.

C'est seulement l'année 1826 (il y a donc 102 ans) que le bourg de Lumbres vit s'élever une fabrique de papier au confluent des rivières Aa et Bléquin.

Son constructeur se nommait Hubert Gar-

den. On y fit au début du papier pressé entre les feutres et séché à l'air.

Le 10 janvier 1837 elle passa aux mains de M. Verschave.

Le nouveau patron n'abandonna pas la fabrication du papier à l'air, dans un séchoir, mais il y ajouta la spécialité du carton pour façonnage du tulle.

Cette usine, ainsi que celle qui fut bâtie à Setques, appartient actuellement à M.

Alexandre Canonne, qui améliorera la branche du carton Jacquard au moyen du carton dit « à l'enroulé ».

Une troisième usine à papier fut fondée en 1842 par le même Hubert Gardin, au lieu dit « Le Val d'Eines » ; ses vastes bâtiments occupent aujourd'hui une superficie considérable, constituant le milieu du courant d'eau entre Lumbres et Eines.

Ajoutons en terminant que l'industrie papetière fait vivre une grande partie de la population régionale. Jules COURAGEUX.

Débat au Sénat sur la répression des menées révolutionnaires

Le Sénat a discuté hier l'interpellation de M. Calvez sur les mesures que compte prendre le Ministre de l'Intérieur pour défendre la République contre les révolutionnaires.

M. Calvez déclare que, ce sont les événements du 23 août qui ont motivé son interpellation. Ils permettent au parti communiste de faire une expérience une sorte de mobilisation de leurs forces.

Puis l'orateur fait le bilan du communisme en France. C'est, dit-il, le régime de la terreur, une répression impitoyable de la contre-révolution, une guerre civile acharnée, la destruction de la bourgeoisie.

On a estimé à deux millions le nombre des victimes de la Terreur. Comme conséquence sur le terrain économique, déficit, régression de la production sur le terrain social et sur le terrain moral, les résultats sont également lamentables.

M. Calvez montre ensuite les résultats néfastes de la propagande communiste au Maroc, au Rio, dans la marine, les tracts avec les instituteurs et chefs et l'appel à la révolte.

En conclusion, l'orateur déclare qu'il estime que le gouvernement a assez d'autorité pour sauver le pays des dangers, mais les dangers existent. Je vous demande, dit-il, de gouverner, mobilisons pas que le communisme conduit au fascisme et qu'il faudrait encore une troisième révolution pour revenir à la normale.

Après une intervention de M. Rabier, M. Albert Sarraut a la parole.

Important discours de M. Albert Sarraut

« Si le communisme, dit le ministre de l'Intérieur, envisageait que l'attachement du travailleur à l'égard de l'impérialisme industriel, nous n'aurions pas à protester, il suffirait d'opposer l'idée de l'école, celle d'évolution à celle de révolution ; mais si, pour construire la République universelle, les communistes de France veulent d'abord détruire la République française et nous conduire à la paix par le chemin de la guerre-civile, s'ils prêchent le détailisme et déclarent se mettre hors la loi et que ces défis soient suivis d'actes portant sur les articulations de la vie nationale et commentant la révolte dans l'Armée et dans les colonies, et tout cela pour obéir à des ordres venus de l'étranger, alors, qu'on ne parle pas de liberté d'opinion ».

(LIRE LA SUITE EN DEUXIEME PAGE)

Un Polonais écrit d'Allemagne pour s'accuser d'avoir commis un vol de 20.000 francs à Sallaumines

Nous avons dernièrement parlé d'un vol de 20.000 francs qui avait été commis au préjudice d'une dame Perz, bouchère à Sallaumines.

Cette dame Perz allait être déclarée en faillite et avait remis une somme de 20.000 francs au père de son beau-nouveau, nommé Adamczak. Un beau jour les 20.000 francs disparaissent. Ils avaient tout simplement été enlevés par Joseph Karolewski, 20 ans, qui était le fiancé de la fille d'Adamczak.

Or, l'individu vient d'écrire à sa fiancée que c'est bien lui l'auteur du vol, mais il n'a plus la somme. Quant à l'auteur, il a été d'ailleurs pas revenir en France pour ne pas se faire pincer, mais, demande comment il va renvoyer le reste de l'argent.

Une explosion d'obus a fait deux victimes à Oppy près d'Arras

Le mineur polonais Piotr Kwicielec, 35 ans, demeurant à Rouvroy, boulevard N° 180, accompagné de son compatriote Ludwig Bogacz s'était rendu dans le bois d'Oppy, pour se livrer à la récupération des métaux. A l'aide d'une pioche, il tapait en terre. L'outil heurta un engin non éclaté, qui explosa, tuant sur le coup Kwicielec, dont le corps fut littéralement défilé. Quant à l'auteur, il fut épargné et s'en tira avec des blessures légères à la tête et à la cuisse.

Un charcutier s'est pendu dans son abattoir à Rivière près d'Arras

Almé Grossemey, 43 ans, charcutier et épicer s'adonnait à la boisson depuis la guerre. Au cours d'une crise de délirium tremens, il s'est pendu à une poutre dans son abattoir allié à son habitude. Il avait manifesté l'intention de se donner la mort. C'est sa femme qui le découvrit et, aidée de son frère, coupa la corde, mais la mort avait fait son œuvre.

Le rapatriement des corps des deux aviateurs tombés dans la Manche

Les corps des aviateurs français Schmitt et Perraud, tombés en mer au large du Cap Gris Nez, sont actuellement à l'Hôpital de Folkestone, où le Conseil de France est allé les reconnaître.

Ces corps seront transportés aujourd'hui de l'Hôpital de Folkestone à l'Aérodrome de Lympe, d'où ils partiront vraisemblablement mercredi matin à destination du Bourget à bord d'un multimoteur français.

La jeune Lilloise qui, volontairement, risqua d'être rôtie

Cette aviatrice lilloise croit avoir trouvé un procédé pour rendre impossible l'incendie d'un avion.

Pour une démonstration, qui eut lieu dimanche à Vincennes, Mlle Biget avait revêtu un combiné ondule de produit en question. Elle fut arrosée d'alcool auquel on mit le feu ; on vit d'abord une flamme bleue, puis une rouge et l'audacieuse aviatrice transformée en torche vivante. Une mort horrible la menaçait. Heureusement, deux soldats, des dragons, qui assistaient à l'expérience eurent la présence d'esprit de jeter sur elle leurs couvertures et de la sauver par ce moyen.



Mlle SUZANNE BIGET

Mlle Biget a l'intention de poursuivre ses recherches sur l'inflammabilité jusqu'à ce que la chose soit parfaitement au point. Nous lui souhaitons bonne chance.

Le banquier lillois Duquay comparaitra aujourd'hui en Correctionnelle

Le 21 septembre de l'année dernière, nous avons annoncé l'arrestation de Raymond Duquay, le remier de la rue du Molinet, à Lille, qui au début de l'année avait créé la « Banque Générale Immobilière » aux n° 26 et 28, rue Thiers et qui se trouvait dans l'obligation de déposer son bilan et de demander la liquidation judiciaire.

L'examen de la comptabilité de Duquay accusa un passif de 600.000 francs et l'on découvrit certaines opérations irrégulières dont le banquier Duquay était rendu coupable. M. Richard, juge d'instruction, qui fut chargé d'instruire cette délicate affaire, renvoya Duquay devant le Tribunal Correctionnel pour abus de confiance et détournement frauduleux.

L'effroyable catastrophe de Santos, au Brésil

Trente-neuf cadavres ont été retirés des décombres des maisons ensevelies sous l'éboulement du mont Serrat. Des scènes déchirantes sont décrites par des survivants de la catastrophe. Une femme a été retirée vivante, mais dans un état piteux, après être restée ensevelie vingt-quatre heures à côté du cadavre de son mari.

Un second éboulement a eu lieu

Les autorités brésiliennes annoncent qu'il est toujours impossible d'évaluer le nombre des morts, dont beaucoup manquent toujours et ne seront peut-être jamais retrouvés, par suite de la masse formidable de terre qui les recouvre.

Après la catastrophe, la police a pris la sage précaution de faire évacuer toutes les personnes habitant les maisons près de la montagne, qui enlève la ville des victimes, car un second éboulement a eu lieu de l'autre côté de la montagne, au cours duquel personne n'a été heureusement blessé.

Quinze cents agents de police, soldats et volontaires poursuivaient sans cesse les travaux de déblaiement.

Des scènes douloureuses se sont produites, alors que les membres de diverses familles dispersées cherchaient à se réunir ou attendaient avec bien peu d'espoir qu'on retrouvât les cadavres de ceux qu'on savait morts. Certaines familles ont même entièrement péri.

L'hôpital de Santa-Rosa, connu par la beauté de son architecture, a été tellement endommagé qu'on ne pourra plus le réparer. Par bonheur, le plupart des malades n'ont pas été blessés et on a pu les transporter dans d'autres établissements.

La ville entière collabore aux travaux de sauvetage. Beaucoup de magasins ont été fermés toute la journée, pour permettre aux employés de prendre part à ces travaux. Le gouvernement a décidé que les victimes seraient enterrées aux frais de l'Etat.

4<sup>e</sup> journée mauvaise pour les assassins présumés de Desprès

Une déposition accablante de M. Bayle, chef de l'identité judiciaire

Dès le début de l'audience, l'accusation marque un point. Nourric, le samedi précédent avait affirmé, contre les dires d'un témoin, n'avoir fait réparer les roues de sa poussette que le mercredi 2, à l'occasion de la réparation qui lieu à la maison où fut effectuée la réparation en fait foi.

M. Bayle à la barre

Enfin, Cheveux longs, moustaches longues, lunettes d'or, vêtu d'une jaquette, voici M. Bayle, le chef de l'identité judiciaire à la barre. Il parle lentement d'un voix faible, mais d'un plus profond sens. C'est une déposition d'une extrême précision.

Le témoin : Je fut commis pour examiner les différents éléments des constatactions de la colle dans lequel était roulé le cadavre de l'assassin. Cinq fragments de câbles électriques de trois provenances différentes ont été soumis à un examen, également une corde de celles appartenant à « Chabrier », employé en maçonnerie à Bayle. Va très longuement expliquer comment sont fabriqués les cordes et quelles matières premières sont employées. Le cordage assis fut ainsi très nettement identifié, au point de dire, mesuré, pesé, analysé. Dans ces poussettes recueillies sur cette corde on relève des parcelles de charbon, du silice blanc.

Le témoin : Quant au mouchoir, retrouvé sur la tête du cadavre, il présentait une anomalie. Il est tissé de fils blancs et rouges. D'habitude on tisse successivement quatre fils blancs, deux fils rouges, etc. à plusieurs reprises, il n'y a que trois fils au lieu de quatre. Ces anomalies ont dû nécessairement le retrouver dans toute la pièce dont provient le mouchoir.

Dans le même temps où l'on retrouvait le cadavre de Desprès, des perquisitions permirent de retrouver des câbles électriques chez Duquay et Nourric. Ces câbles étaient identifiés à ceux qui ligotèrent le cadavre. Même différence dans les morceaux d'étoffe et les lattes d'emballage. Par contre, il n'y a pas de câble qui ait été retrouvé sur le cadavre et une des cordes assises chez Nourric. La provenance de ces deux cordes est la même, elles portent les traces de mêmes défauts de fabrication. Elles ont été fabriquées au même temps, par le même ouvrier, avec les mêmes matières premières (Sensation).

On fait passer les cordes aux jurés. Puis M. Bayle s'attache à démontrer l'identité des mouchoirs. En résumé, conclut M. Bayle, antérieurement tous les matériaux, ceux du cadavre, ceux de la perquisition, identifiés entre eux, plusieurs de ces objets, la conclusion ne peut donc être favorable, les matériaux assis sur le cadavre proviennent de chez Nourric et Duquay. (Gongue émotion).

Longue discussion

M. Bayle et les défenseurs déploient les pièces à conviction sous les yeux des jurés et commentent à voix haute la discussion.

« L'identité tord : Des taches de sang ont été relevées sur la poussette ? »

M. Bayle : C'était du sang humain, de même des serviettes ont été saisies dans la cave des époux Nourric et dans les poches de la veste humaine provenant d'une mémorandum française. N'était-il du sang menstruel, ni du sang provenant d'un saignement de nez ?

M. l'avocat général : Duquay vous avez reconnu avoir reçu des mouchoirs de vol à savoir Duquay : Que ma sœur m'avait dit. L'avocat général : Pardon, vous avez signé cette déclaration.

L'accusé nie avec maladresse, soulève des murmures dans la salle. Duquay est très rouge, l'avocat général est pressant, l'accusé se trouble et prend le parti de ne plus répondre.

M. l'avocat : Je m'étonne d'une lacune des constatations de M. Bayle, il n'a pas mesuré la hauteur du ténor de la voix.

M. Bayle : Un collier de cette espèce n'a pas une hauteur. Il a un volume que je vais indiquer.

Mais le défenseur de Nourric ne le laissera pas achever et se lève dans une discussion. La poussette funèbre a 30 centimètres de hauteur. Si le corps avait 50 centimètres de hauteur, il dépassait de 20 centimètres les bords de la poussette. De même les constatations de l'expert concernant l'identité des mouchoirs.

« Identité est très violente. »

M. l'avocat général s'interrompt. Enfin M. Bayle peut répondre et le fait en quelques phrases brèves.

Chacun reste sur ses positions comme toujours ; mais on a perdu bien du temps.

Un Polonais frappé de 7 coups de couteau à Fenain

L'autre soir, un groupe de polonais composé des nommés Wolniack, Buda Antoine, Flober Perkowski et Durka, tous résidant rue Calmette à Fenain, faisaient irruption dans l'établissement tenu par M. Paul Tison, rue Léopold-Delamoy, dans la même commune.

Des coups d'armes furent portés sur l'entrée des étrangers, une dispute éclata, on se battit et l'on en vint aux coups.

Finalement, le nommé Plochinski Antoine fut pris à partie par les agresseurs dont nous avons cité les noms. On sortit les couteaux des poches et le malheureux Plochinski, en fut frappé sept fois.

Les polonais agresseurs ont été interrogés par les gendarmes arrivés immédiatement sur les lieux et ont nié avoir frappé leur compatriote. L'état du blessé est très grave. L'enquête se poursuit.

Les Funérailles de M. l'Abbé Lemire ont lieu aujourd'hui

La coincidence du marché d'Hazebruck a provoqué pendant toute la journée un défilé ininterrompu de visiteurs au grand salon de l'Hôtel de Ville où est exposé le corps de M. l'abbé Lemire. Les cultivateurs lillois, les ouvriers agricoles qui connaissent et aiment leur député, sont venus le saluer une dernière fois. L'affluence était telle à certaines heures qu'il fallut renforcer un service de police pour éviter l'encombrement.



Le cercueil exposé dans la chapelle ardente

Pour assurer le bon ordre de la cérémonie des funérailles qui ont lieu aujourd'hui, une cinquantaine de gendarmes renforçant la police seront placés sous les ordres de M. Ravinet, commissaire et de M. le lieutenant Duclos.

Les témoignages de sympathie

De M. Thibaut, député, sur son nom de la Ligue nationale du coin de terre et du Foyer de Belgique.

La Ligue nationale du coin de terre et du Foyer de Belgique apporte ses profondes condoléances à la Ligue française qui se voit frappée si cruellement dans la personne de son président vénéré.

M. l'abbé Lemire était l'apôtre de l'idée commune qui nous guide. C'est avec une profonde tristesse que nous venons nous associer à votre douleur et à des devoirs urgents de votre charge politique, nous m'empêchant pas, je me jure, de m'empêcher de la Ligue belge, au cortège funèbre qui conduira notre ami vénéré à sa dernière demeure et nous prions avec vous sur sa tombe.

Ce sera un devoir pour nous de redoubler d'efforts, en nous inspirant de son exemple, pour développer son œuvre de prédilection.

De la Municipalité de La Rochelle : La connaissance des sentiments de haute philanthropie de M. Lemire et le souvenir des excellentes relations qui existent entre la ville d'Hazebruck et celle de La Rochelle font que celle-ci, qui avait adopté la ville d'Hazebruck au titre de ville dévouée, et avait contribué financièrement à la création d'une maternité à laquelle vous avez bien voulu donner le nom de « La Rochelle », tient à s'associer aux regrets que vous éprouvez de la disparition de cet homme de bien et vous prie d'agréer et de faire agréer par tous les membres de votre conseil, l'expression de nos sincères condoléances.

De M. Groussau, député du Nord : Prends une vive part au grand deuil de la ville d'Hazebruck.

De M. Escoffier, maire de Douai : Municipalité douaisienne exprime sincères condoléances et vifs regrets décès abbé Lemire.

De M. Chatelet, recteur d'académie, Lille I : Je vous serais reconnaissant de transmettre à la Municipalité d'Hazebruck et à la famille de M. l'abbé Lemire l'expression de ma profonde sympathie. Nous garderons le précieux souvenir des services que M. le député maire d'Hazebruck a rendus aux diocèses scolaires. Il a voulu et créé son collège communal, l'entourant de tous ses soins, recherchant tous les moyens d'améliorer sa prospérité. Il avait une même affection pour les écoles primaires de sa ville et l'un de ses dernières visites fut pour elles. C'est un fervent ami de l'enseignement et de l'éducation du peuple que nous perdons.

De l'Association des anciens élèves du collège des Flandres : A l'assemblée générale des anciens élèves du collège d'Hazebruck qui a eu lieu le dimanche 11 mars, le président et les très nombreux membres présents ont rendu un solennel hommage à la mémoire de M. l'abbé Lemire, maire d'Hazebruck, l'un des hommes les plus grands de son intelligence et la noblesse de son cœur, son amour de l'enseignement public, son humanité et son infatigable dévouement.

M. de Calais : M. Léon Vincent, maire de la ville de Calais, a adressé, à la Municipalité d'Hazebruck, le télégramme suivant : « Regrette infiniment que, passage à Calais par Agrestan, ne permette pas assister, comme m'aurais proposé, aux obsèques mon vieil ami, abbé Lemire ».

Présente à Municipalité Hazebruck, douloureuses condoléances Municipalité Calaisienne, auxquelles joins sentiments altruistes personnels.

Crime, accident ou suicide à Boulogne-sur-mer

M. Lacroix, gardien de nuit, découvrit hier, noyé dans le petit port, le nommé Victor Hérauult, 52 ans, rue de la Scierie, à Boulogne.

Certaines blessures ayant été relevées au cours de l'autopsie pratiquée sur le cadavre, le Parquet fit mis en possession du dossier, qui ordonna une nouvelle autopsie. M. le docteur Sevestre s'est occupé de ce dossier. Il doit fournir aujourd'hui ses conclusions.

Hérauult était parti vendredi matin de son travail, 55, rue de la Scierie, en déclarant à sa femme qu'il allait tenter de s'embaucher aux Acieries d'Outreau. Il n'avait jamais manifesté d'intention de suicide.

DRAME DE LA JALOUSIE

Hier, dans un immeuble du boulevard Batisse, à la Belle de Mai, un Italien, nommé Jean Giribone, âgé de 60 ans, qui habitait avec sa femme Angèle Cressi, de quatre ans plus jeune, qui fut tiré sur cette-ci plusieurs coups de revolver. Giribone faisait à sa femme à plusieurs reprises menaces de mort. A 13 h. 30, à la suite d'une scène plus violente que d'ordinaire, Giribone a tiré, à trois reprises sur sa femme qui a été blessée, après quoi il s'est tiré une balle dans la tête.

La mystérieuse disparition d'une étudiante polonaise à PARIS

Enlèvement, crime ou suicide ? M. Legrand, commissaire de police du quartier du Jardin des Plantes, enquête sur la disparition d'une jeune étudiante polonaise, disparue mystérieusement depuis mardi dernier, Mlle Dova Kaulman, qui, âgée de 30 ans, assez riche, distinguée, fort instruite, menait une vie exemplaire, partageant son temps entre ses études et les leçons d'anglais qu'elle donnait à d'autres étudiants, titulaire du diplôme de professeur de français, elle préparait son doctorat et pour augmenter les fonds que sa famille lui envoyait de Pologne, elle avait cherché des élèves. Dernièrement, elle en avait trouvé plusieurs parmi les étudiants chinois.

Landi dernier, Mlle Kaufman régla le montant de sa pension, 400 francs environ, à la directrice de la pension de famille où elle résidait. Le soir, elle ne revint pas. S'agissait-il d'un suicide ?

Faut-il envisager la version d'un enlèvement ou peut-être celle d'un crime ? Une phrase découverte dans une des dernières lettres reçues de son fiancé, résidant en Pologne, a retenu l'attention. L'avocat polonais demande à sa fiancée pourquoi elle redoute les milieux chinois de Paris.

Mlle Kaufman avait donné également des leçons de français à deux Arabes, commerçants dans le quartier de la Mosquée. Les deux hommes étaient devenus si familiers avec leur professeur qu'elle avait dû les évincer.

Ce serait un suicide. Diverses vérifications ont été faites auprès des élèves de la jeune étudiante qui donnait des leçons de français pour augmenter ses revenus. Des constatations ont été faites, il semble qu'on soit en présence d'un suicide.

Un terrible ouragan sur les côtes du Japon

Quatre vapeurs ont sombré. On mande de Tokio qu'un ouragan accompagné de pluies torrentielles a fait rage sur les côtes japonaises du Pacifique. Cinq vapeurs qui se dirigeaient vers la baie de Tokyo ont fait naufrage et font craindre que la plupart des 164 hommes composant les équipages n'aient péri.

Un destroyer a été envoyé en toute hâte de la base navale de Yokosuka au secours des sinistrés, mais l'état de la mer était tel que le bâtiment a dû faire demi-tour. Un hydravion a aperçu l'épave du vapeur « Koru-Maru » (5.200 tonnes). Par contre, tout porté à croire que les quatre autres, le « Ercouli-Maru » (1.127 tonnes), le « Daiichi-Muroren-Maru » (1.625 tonnes), le « Kashim-Maru » (1.425 tonnes) et le « Bandei-Maru » (1.187 tonnes) ont sombré.

D'autre part, on avait conçu des craintes pour le paquebot américain « Président-Lincoln » qui avait envoyé hier un sans-fil pour signaler qu'il devait arriver dans le port de Yokohama à l'aube, dimanche matin, et on était depuis sans nouvelles.

Le « Président-Lincoln » est entré dans le port hier soir. Ses ancres de T.S.F. avaient été détruites par l'ouragan.

Le XXIII<sup>e</sup> Concert radiophonique du "Réveil du Nord"

Les artistes qui y participeront

C'EST demain mercredi 14 mars, à 19 h. 15 que sera diffusé par le Poste Radio P.T.T. Nord le XXIII<sup>e</sup> concert radiophonique offert par notre journal. Voici les artistes qui participeront à ce concert :



Mlle Simone BUREAU, pianiste, lauréate du Conservatoire de Lille, (cours supérieur de piano), Elève de M. Vincent.

M. Robert DUPUIS, 10 ans, violoncelliste, lauréat du Conservatoire de Lille (classe supérieure de M. Darçq).

M. Emile Leguin, chanteur à voix de l'Office International des spectacles, (40, rue du Priez à Lille).

M. Auguste Labbe, chroniqueur patoisant du « Réveil du Nord » et de « Modern's Jazz d'Hellelennes », sous la direction de M. Dhellelennes.

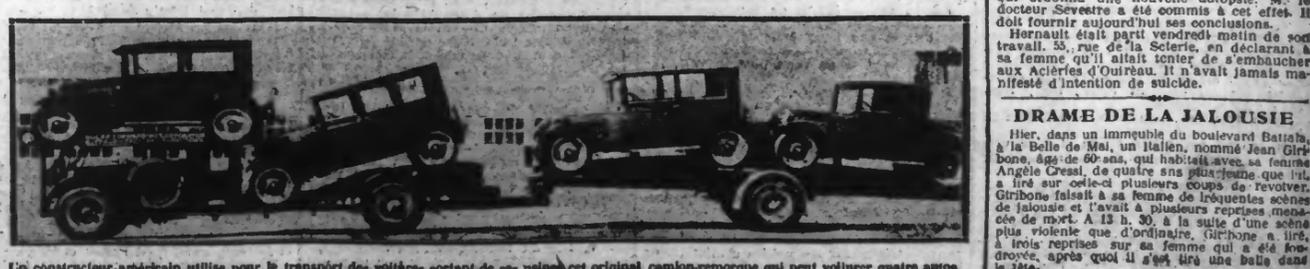
Les chanteurs et instrumentistes seront accompagnés par Mme Marthe Hayem, pianiste répétitrice de l'Opéra de Lille.

Un détenu s'est pendu à la gendarmerie de Bousies

Dimanche matin, la gendarmerie de Bousies, en tournée à Polix-du-Nord, mettait en état d'arrestation un nommé Banteau, 54 ans, accusé du vol d'un vélo commis à Polix. Interrogé, l'appréhendé, après bien des réticences, finit par passer des aveux complets. Peu après, les gendarmes emmenèrent le voleur, au local de sûreté de la caserne, en attendant de le transférer au Parquet d'Arras.

Vers 10 heures, un gendarme se rendant à la prison, n'était pas peu surpris de voir le prisonnier, se balançant, lié par le cou, au barreau de la fenêtre du local disciplinaire. Désespéré d'avoir été pincé, Banteau s'était pendu avec sa chemise. Le docteur Bourdon, maire de Bousies, appelé en hâte, ne put que constater le décès.

LE TRANSPORT DES AUTOS EN AMERIQUE



Le constructeur américain utilise pour le transport des voitures sortant de ses usines, cet original camion-tourque qui peut véhiculer quatre autos.